

## **Réponse à l'interpellation citoyenne Chartreuse**

Cher Monsieur,

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'à toutes les personnes qui vous accompagnent.

Je vous remercie pour votre interpellation qui me donne l'opportunité de faire le point sur l'évolution de ce dossier et me donne, une nouvelle fois, l'opportunité de m'exprimer sur le sujet.

La recherche du souci de l'intérêt général et du bien commun a toujours été ma priorité pour les citoyens liégeois.

La préservation des nombreuses composantes du site de la Chartreuse est poursuivie par la Ville de Liège et son Collège depuis de nombreuses années.

Pour toutes celles et ceux qui nous écoutent et qui connaissent peut être moins bien le dossier, je voudrais tout d'abord rappeler la situation actuelle.

L'ensemble du site classé de la Chartreuse compte une superficie de 38 hectares.

Au sein de ce site, le Parc des Oblats s'étend à lui seul sur une superficie de 18 hectares tandis que la zone d'aménagement communal concerté (ZACC), potentiellement constructible, recouvre 14,7 hectares soit 39 % de l'ensemble du site.

Le projet mené par Matexi s'établit sur un terrain de 2,5 hectares en bordure de la voirie du Thier de la Chartreuse, soit 6,5% de l'ensemble du site. Sur ces 2,5 hectares, 1,3 hectare est destiné à l'urbanisation.

Le projet qui fait tant polémique, et pour lequel la région wallonne a délivré un permis contesté par les riverains, représente donc 3,4% du site global. Quoi qu'il arrive, le « poumon vert » de la Chartreuse demeurera. Il demeurera car c'est l'intention de la Ville, comme je vais le détailler par après.

A l'heure actuelle, différents acteurs sont propriétaires de ces 38 hectares :

- La Ville de Liège ;
- IMMO Chartreuse pour le Fort et ses abords ;
- Matexi pour le solde.

Déjà à l'époque, dans l'objectif d'en faire un espace vert accessible à tous, la Ville a acquis les 18 hectares devenus le Parc des Oblats.

Je souhaite donc rappeler que la Ville est propriétaire de 45% du site de la Chartreuse.

Le site présente également une situation juridique complexe.

Après des dizaines d'années d'occupation, la Défense, en quittant le site, n'a pas veillé à une maîtrise foncière publique du site qui a été démembré et vendu par lots.

Certains propriétaires privés n'entretiennent pas leurs biens, il suffit de regarder l'état du Fort et des autres bâtiments. Cette gestion catastrophique entraîne des problèmes de sécurité de plus en plus prégnants, particulièrement au vu de la fréquentation du site.

La Ville a déjà pris plusieurs initiatives pour tenter de faire bouger les choses, notamment en taxant lourdement les propriétaires du Fort pour les contraindre à bouger.

Quant aux zones constructibles, il faut constater aujourd'hui que plusieurs parties sont urbanisables, malgré le classement du site et malgré le Plan Communal de Développement de la Nature qui considère cet îlot comme un espace possédant un potentiel écologique important.

Ce que je considère aujourd'hui – et je suppose que vous le considérez également – c'est qu'entre le moment où le développement du site a été conçu et la situation actuelle, notre monde a changé.

Alors que l'urbanisation d'une partie du site était souhaitée à l'époque, force est de constater qu'une partie des citoyens se sont approprié l'endroit de manière positive.

La crise du Covid a même particulièrement souligné l'importance du développement d'espaces verts de proximité pour se promener et se délasser, particulièrement en centre urbain où les espaces publics sont les jardins de ceux qui n'en ont pas. Les Liégeois ont d'ailleurs gardé ces habitudes développées pendant cette période.

C'est d'ailleurs toute l'ambition de notre plan « PEPS » (prospective espaces publics) qui vise à donner accès à chaque habitant à un espace public à moins de 10 minutes à pied.

C'est dans ce contexte que nous nous sommes souvent prononcés, avec mes collègues échevins, sur la nécessité de sanctuariser le site d'une manière ou d'une autre.

L'affirmer est une chose, le réaliser en est une autre.

Pour y parvenir, il faut revoir le « S.O.L », c'est-à-dire le Schéma d'Orientation Local qui permet l'urbanisation du site.

Actuellement, le Schéma d'Orientation Local reste le document de planification réglementaire en vigueur.

Un autre élément que je souhaite aborder ici est le rôle et la compétence de la Région Wallonne. La Région est un acteur majeur puisque c'est elle qui délivre les permis *in fine* et c'est elle qui doit pouvoir faire évoluer ces documents réglementaires en concertation avec nous.

Je comprends et salue votre présence ce soir, mais je pense que ce rassemblement aurait plus de poids s'il était organisé devant les cabinets des Ministres de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Je souhaite réaffirmer l'objectif du Collège, traduit dans son projet de Ville, qui vise à valoriser de manière plus importante les espaces verts existants, à développer la nature en ville et à renforcer le cadre de vie.

La question de la révision de ce Schéma est également abordée dans le cadre des travaux en cours liés à l'élaboration du Schéma de Développement Communal, dont les travaux ont été une première fois présentés aux conseillers communaux en décembre 2021.

Dans le cadre de ces travaux, les auteurs de projets ont fait des propositions concernant le site de la Chartreuse en affirmant qu'il s'agissait d'un élément majeur pouvant contribuer à une future chaîne de parcs. Ces éléments doivent nous amener à définir une ligne de conduite à venir par rapport à ces espaces.

Je rappelle enfin que nous sommes dans un état de droit et qu'en date du 1<sup>er</sup> avril le Conseil d'Etat est estimé que l'urgence n'était pas établie et a rejeté la demande de suspension à l'encontre du permis octroyé par la Région. Nous sommes à présent dans l'attente de la décision sur le fond.

Pour répondre à vos questions sans équivoque :

- je vous affirme que, sous réserve du respect des conditions de sécurité, d'hygiène, et d'ordre public, la Police ne procédera pas à l'évacuation de la zone.
- Ensuite, j'ai pris l'initiative d'une large négociation avec toutes les parties concernées par l'ensemble du dossier afin de dégager un accord global pour l'avenir du site. Je prendrai contact avec « Un Air de Chartreuse » à bref délai

Voilà Monsieur, j'en ai terminé et j'espère que cette réponse est de nature à rassurer toutes celles et ceux que vous représentez.